



Succession : facture hopital datant de 1996

Par ready, le 17/06/2010 à 18:05

Bonjour,

Je viens de recevoir ce jour, un courrier du trésor public / centre hospitalier de lille.

Le courrier à été fait le 19/11/2009 et envoyé le 11/06/2010.

Ce courrier concerne une facture de 2350.82€ pour un séjour établi du 29/07 au 12/08/1996.

Le séjour était pour ma mère qui est décédée depuis plusieurs mois.
Ma mère était sous tutelle et avait la CMU.

Je ne sais pas quoi faire, je n'avais aucun contact depuis l'age de 10 ans (1991) avec ma mère. Je n'ai pas de certificat de décès, je ne sais même pas quand elle est décédée... Je ne sais rien. Il n'y a pas de succession, je n'ai rien signé. Je ne sais même pas où elle est enterrée.

Le courrier dit :

Monsieur,

Je vous rappelle que la succession de Mme reste redevable de 2350.82€ pour son séjour du 29/07 au 12/08/1996 à l'hôpital

En votre qualité d'héritier, vous êtes redevable de cette dette, que je vous propose de partager entre les différents successeurs.

Aussi, je vous prie de bien vouloir vous acquitter de la somme de 587.75€ qui vous incombe en

première répartition ou me transmettre une copie de la renonciation à la succession.

Je me tiens à votre..... Bla bla bla

Y a t'il prescription ? ça date de 1996 quand même !